



## Partage de l'impôt foncier

-----  
Par Tartacover

Bonjour

Rien n'est précisé dans l'ONC.

Qu'en est-il de l'impôt foncier des biens en commun d'un couple séparé ?  
Pour l'instant c'est prélevé sur mon compte en banque, elle ne veut pas me rembourser sa part.

Puis-je me "servir" sur la pension alimentaire destinée aux enfants ?

Cordialement

-----  
Par Henriri

Hello !

Non Tartacover vous ne pouvez pas vous "servir" sur la pension que vous devez par ailleurs à votre ex-compagne...  
C'est plutôt du côté de l'administration des impôts qu'il faut intervenir :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F263]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F263[/url]

A+

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous restez solidaire du paiement des impôts tant que vous serez en indivision sur ce bien immobilier.  
Le fisc peut réclamer la totalité à l'un ou à l'autre. Gardez bien les justificatifs de vos paiements pour les faire valoir lors de la liquidation de la communauté.